

**DEPARTEMENT**  
de la Meuse  
**ARRONDISSEMENT**  
de VERDUN  
**CANTON**  
de CLERMONT EN ARGONNE

-----  
Délibération n° 2025-72

Commune de **VARENNES EN ARGONNE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Réhabilitation 7 panneaux Louis XVI  
Devis CTA (5 390 € HT)

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VARENNES EN ARGONNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOSSEPREZ

Etaient présents : Philippe FOSSEPREZ, Denis DROUET, Loïc TABOUREAUX, Éric JACQUEMIN, Emilie COUTY, Michel GODARD, Claude GAMBINI, Pascal BARBORIN, Danielle MAYOT et Delphine PERIN.

Etaient absentes excusées :

Karine BRUGNON qui donne procuration à Eric JACQUEMIN  
Anne-Sophie OEILLET qui donne procuration à Delphine PERIN  
Marie THILLY qui donne procuration à Loïc TABOUREAUX

Etait absente non excusée :

Elodie KREBS

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02/12/2025  
que la convocation du Conseil avait été faite le 13/11/2025  
et que le nombre de membres en exercice est de 14

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Delphine PERIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle que suite à la fermeture du Musée d'Argonne, l'association « Terres d'Argonne » se propose de financer et réhabiliter les 7 panneaux Louis XVI situés dans Varennes.

Monsieur Godard, Président de l'association, présente le projet qui comprend la réfection des 7 structures en bois par de l'acier galvanisé et la réalisation d'un parcours dématérialisé (QR code : accès vidéos, images...) avec traduction en différentes langues.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal autorise la commune à prendre à sa charge la facture de la CTA (7 supports affichage thermolaqués) et autorise le Maire à signer le devis correspondant **d'un montant total HT de 5 390 €.**

Ont signé tous les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

